

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 32-2020

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
1 Rue de
Courcelles
COULOMMES**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande faite par l'entreprise SN DUVAL sise TSA 70011 chez SOGELINK (Monsieur GUEGUINAT Thibault), pour la réalisation d'un branchement électrique aérosouterrain,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 24 Juin 2020 pour toute la durée des travaux
- le stationnement et le dépassement seront interdits 30 mètres en amont et en aval du 1 rue de Courcelles
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation sera alternée par feux tricolores.
- l'entreprise SN DUVAL mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise SN DUVAL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- L'entreprise SN DUVAL

A Coulommies le 23 Juin 2020
Madame le Maire

F. BERNARD

